

Ici et ailleurs

Nomination

Mme **Gieselink, A.** est désignée aux fonctions de juge de la jeunesse à Malines pour un nouveau terme de deux ans (A.R. du 11 avril 2005).

La proie pour l'ombre

Pascal Henry a décidé de quitter la direction de l'Institut Cardijn à Louvain-la-Neuve pour passer à temps plein au cabinet de la ministre **Fonck**. On ne se prononcera pas pour Cardijn, car nous n'en savons rien, mais c'est certainement une bonne chose pour le cabinet qui, sauf erreur, ne disposait en son sein d'aucune personne ayant une expérience dans un cabinet ministériel auparavant. **Pascal Henry**, qui va s'occuper des différentes matières de manière transversale, avait su garder son franc parler et ses idées bien arrêtées. C'est sans conteste une «*bête politique*» mais n'apparaissant pas aparatchik. Est-ce que l'homme de convictions s'y retrouvera en tant qu'homme de l'ombre (son nom n'apparaît même pas dans la rubrique «*composition du cabinet*» sur le site de sa ministre)?

La scolarité dans le monde ...

Selon le Recueil de données mondiales sur l'éducation 2005 de l'UNESCO, quatre enfants de dix à quinze ans sur cinq à travers le monde sont inscrits dans un établissement du premier cycle de l'enseignement secondaire, qui fait désormais partie de la scolarité obligatoire dans la plupart des pays. Publié par l'Institut de statistique de l'UNESCO, le Recueil présente les indicateurs les plus récents relatifs au système éducatif mondial. L'édition 2005 contient également un chapitre consacré aux tendances en matière de participation et de parité entre les sexes dans l'enseignement secondaire.

...progresses partout mais...

On y apprend que l'enseignement secondaire progresse rapidement à travers le monde, le nombre d'inscriptions étant passé de 321 millions en 1990 à 492 millions en 2002/03. La croissance la plus importante a été observée en Amérique du Sud, qui présente,

avec l'Europe, les taux bruts de scolarisation les plus élevés à ce niveau (près de 100 %). Viennent ensuite l'Amérique du Nord, l'Asie de l'Est et l'Océanie, avec des taux supérieurs à 90 %. L'écart se creuse avec l'Asie de l'Ouest, où seulement 69 % des élèves en âge de fréquenter un établissement du premier cycle de l'enseignement secondaire sont scolarisés. L'Afrique arrive loin derrière : malgré un accroissement de 5 % par an du taux de scolarisation dans le secondaire depuis 1998, ce dernier atteint à peine 45 %.

...pas de la même manière...

En ce qui concerne le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, le taux brut de scolarisation mondiale n'est que de 51 %. L'Europe fait figure d'exception avec des taux supérieurs à 100 %, ceci étant dû au fait que certains jeunes sont admis à plusieurs programmes. Dans les Amériques, 70 % des jeunes adultes sont inscrits dans un lycée ou équivalent. Suivent l'Asie de l'Est (48 %) et l'Asie de l'Ouest (40 %). Le taux

de scolarisation le plus bas est enregistré en Afrique (29 %).

...ni pour tous les élèves ; bref ...

Le Recueil fournit également des données concernant la parité entre les sexes dans l'enseignement secondaire. L'égalité des chances en matière d'accès à l'éducation constitue l'un des grands objectifs internationaux. Les premiers objectifs assortis de délai, tant pour l'«*Éducation pour tous*» que pour les «*Objectifs du Millénaire*» pour le développement, visaient l'égalité d'accès à l'enseignement primaire et secondaire entre les filles et les garçons d'ici à 2005.

Bien que des signes encourageants aient été observés dans le primaire, les disparités sont encore sensibles dans le secondaire. L'égalité entre les sexes en première année du premier cycle de l'enseignement secondaire a été atteinte dans 60 des 133 pays ayant fourni des données. Dans 46 pays - essentiellement en Afrique et en Asie - les filles ont moins de chances que les garçons d'accéder à ce niveau d'éducation. Mais l'inverse est vrai dans 27 pays.

... c'est bien mais peut mieux faire

Dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, les disparités sont bien plus marquées, seulement 13 % des enfants de la classe d'âge concernée vivent dans des pays où la parité a été atteinte.

Malgré les différences observées d'une région à l'autre, la tendance globale se caractérise par une progression forte et continue de l'enseignement secondaire et une amélioration de la parité entre les sexes dans la plupart des pays, entretenue par une demande accrue et facilitée par un ralentissement de la croissance de la population mondiale.

Source : Education-dh, liste de diffusion en Français sur l'Éducation en Droits Humains administrée par l'Union Intercontinentale des Droits de l'Homme (UIDH). Elle fait partie du Réseau Global d'Éducation aux Droits de l'Homme <http://www.hrea.org/hre-network>, appuyé par HREA avec le soutien financier du Ministère Néerlandais des Affaires Étrangères et de l'UNESCO.

Marre des rafles

Parmi les enfants pour qui l'accès à la scolarité est loin d'être facilité figurent sans conteste les enfants étrangers en séjour précaire en Belgique. La propension à les expulser en plein milieu de l'année scolaire et même à les arrêter à l'école subsiste et inquiète. À l'initiative d'enseignants flamands qui en ont marre de ces rafles, une action nationale a eu lieu le 11 mai à Bruxelles, intitulée «*Enfants avec papiers, enfants sans papiers, tous des enfants*» Prélude à une mobilisation du monde de l'enseignement pour la défense des droits des enfants ? Infos : jos.geudens@pandora.be

Visite du Comité Anti-Torture :

Une délégation du Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains

ou dégradants (CPT) du Conseil de l'Europe a effectué une 4^{ème} visite périodique en Belgique du 18 au 27 avril 2005. La délégation, composée de divers experts internationaux, a procédé au suivi d'un certain nombre de questions et en particulier le traitement des personnes privées de liberté par la police, les procédures et moyens utilisés lors des opérations de rapatriements d'étrangers par la voie aérienne, ainsi que la situation dans les prisons et les hôpitaux psychiatriques.

...on n'attend plus que

...

Elle a également visité des commissariats de police (Bruxelles, Anderlecht et Molenbeek), un palais de justice (Liège), le Centre INAD à l'aéroport de Bruxelles-National, des prisons (Andenne, Namur : annexe psychiatrique et section disciplinaire), des établissements psychiatriques (Sint-Kamillus à Bierbeek et le Centre hospitalier Jean Titeca à Bruxelles), le Centre fermé pour le placement provisoire de mineurs «*De Grubbe*» à Everberg (visité pour la première fois). De plus, la délégation s'est rendue au Détachement de sécurité de la police fédérale à l'aéroport de Bruxelles-National et au Centre de rapatriement 127bis à Steenokkerzeel dans le but d'évaluer les développements concernant les procédures de rapatriement.

... leur rapport

D'ici quelques mois, le CPT enverra son rapport au Gouvernement belge qui pourra donner son accord pour une diffusion publique (ce qui a été fait suite aux visites précédentes).

Banque de données ...

RefLeg est une base de données spécialisée dans la législation nationale d'environ 200 pays. Elle

contient les textes des lois les plus récentes exécutant les dispositions de la Convention 1951 relative au statut de réfugié ainsi que son Protocole de 1967. Elle comprend aussi les dispositions constitutionnelles, les codes pénaux et la législation sur la citoyenneté, la nationalité, l'apatride, l'immigration, la migration et les droits de l'homme. La plupart des documents sont en anglais mais un nombre important est en français.

... super utile

Une source d'information de toute première importance pour qui cherche des informations sur la législation de l'Afghanistan, l'Arménie, le Belarus, la Chine, le Kirgizstan, la Macédoine, la Roumanie, le Venezuela, ... <http://www.unhcr.ch/refworld/legal.htm>

On fait dire ...

Le ministre Dewael affirmait triomphalement en Commission de l'Intérieur de la Chambre que seul 1% des recours en annulation au Conseil d'État dans le contentieux des étrangers aboutissait favorablement et en déduisait bien évidemment un abus de cette voie de recours par les étrangers.

Or, ce chiffre n'est absolument pas révélateur vu le nombre d'années s'écoulant entre le moment de l'introduction du recours et la date de l'arrêt d'annulation, vu les retraits de décision par le CGRA et l'OE (généralement après une décision de suspension mais parfois même avant), vu les régularisations qui peuvent intervenir entre temps, vu les expulsions malgré le recours au Conseil d'État, bref, tous les changements de situation qui peuvent conduire le CE à considérer que le recours n'a plus d'objet.

...ce qu'on veut...

Les statistiques sont à cet égard assez révélatrices. Pendant les

années judiciaires 2000/2001, 31% des recours introduits dans le contentieux des étrangers en suspension devant une chambre francophone aboutissait positivement pour le demandeur. Ce pourcentage s'est élevé à 34, 29 et 23 pour les années suivantes. Du côté néerlandophone, il s'est élevé à 3% pendant l'année 2000/2001 et à 4%, 4,5%, 6,9% par la suite. Dans les contentieux autres qu'étranger, le nombre de suspensions s'élève de 28 à 40% devant les chambres francophones et de 18 à 30% devant les chambres néerlandophones. (Source : question orale du 26 avril 2005 de Marie Nagy, députée, à Patrick Dewael, ministre de l'Intérieur

...aux statistiques

La manipulation des statistiques fait manifestement partie des cours de base de la formation des politiciens. Ici, la ficelle est un peu grosse. Au stade suivant, le ministre va considérer que tous les étrangers en situation de séjour précaire sont des poissons rouges pour pouvoir les noyer.

Tiens, à propos, saviez vous que les statistiques sont formelles : seul 1% des ministres belges sont compétents ?

Monument au réfugié inconnu

L'artiste flamand Hugo Vereeck a réalisé une œuvre dédiée au «*réfugié inconnu*» en hommage à tous les réfugiés qui ont perdu la vie ces dernières années dans leur tentative de fuir leur pays. On sait qu'ils sont nombreux ceux qui périssent en mer en tentant une traversée de tous les dangers aux mains de passeurs sans scrupules. L'inauguration a eu lieu le 8 mai dans le jardin intérieur de l'Église Saint-Paul à Anvers, lieu symbolique de paix et de calme.

bibliographie

L'insulte...

Désormais, l'injure par la parole d'une personne qui n'est pas dépositaire de l'autorité publique n'est plus réprimée par le Code pénal. La loi du 17 juin 2004, sensée lutter contre les incivilités et entrée en vigueur le 1^{er} avril dernier, a abrogé les dispositions réprimant ceux qui ont dirigé contre les particuliers ou les corps constitués des injures autres que celles qui demeurent sous le coup de la loi.

...patrimoine...

Demeurent notamment punies les injures visant «*par paroles, en sa qualité ou en raison de ses fonctions, une personne dépositaire de l'autorité ou de la force publique ou ayant un caractère public*» (art. 448 du Code pénal) ou encore les outrages aux membres des chambres législatives, aux ministres, aux magistrats, etc. (art. 375 du Code pénal), ou encore

les injures commises publiquement à l'égard des particuliers soit par des faits, des écrits, des images, des emblèmes... Et enfin, la loi réprimant certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie demeure d'application.

Mais pour ce qui est de l'insulte verbale adressée aux simples quidams, la loi s'en réfère désormais à la sagesse des conseils communaux sensés assurer la paix locale par des règlements «*de simple police*» sanctionnés par des amendes administratives, pouvant atteindre 125 euros. Innovation: ces amendes pourront s'appliquer aux mineurs de plus de seize ans.

...immatériel...

D'ores et déjà, nous pouvons signaler qu'à défaut de règlement communal en vigueur, il est désormais permis d'insulter sur la voie publique pourvu que l'injure ne soit pas dirigée contre une per-

sonne demeurant protégée par la loi pénale.

La presse s'est fait l'écho de l'inquiétude de bourgmestres de petites communes ne disposant pas du personnel suffisant et qualifié pour assurer la tâche de verbaliser les «*incivilités*».

...de l'Humanité

Considérant que l'insulte constitue un patrimoine immatériel de l'Humanité mis en péril par la dictature du «*politiquement correct*», nous lançons un appel aux

autorités communales pour créer leur territoire «*libre d'insultes*», ou à tout le moins de réserver des espaces publics où chacun pourra venir insulter ses semblables sans craindre les foudres de la loi.

D'une Certaine Gaité, le Cirque Divers

9-11, rue des Mineurs

4000 Liege

tel. 04 222 12 46

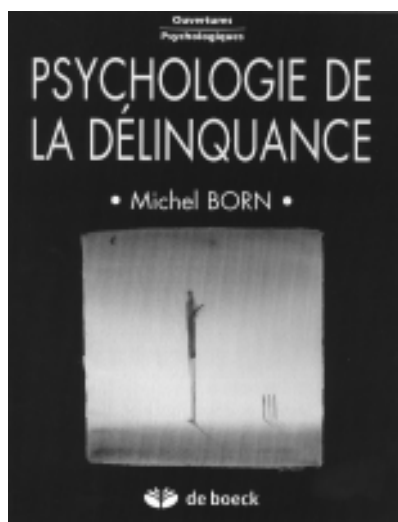
<http://www.certaine-gaite.org/>

info@certaine-gaite.org

«La Règle...le Droit...les droits...: le "trop-plein" ?»

Mons, le 10 juin 2005
(Journée de clôture des 25 ans d'existence
des services Droit des Jeunes)

Rens. : programme détaillé sur simple demande à l'adresse suivante : bruxelles@sdj.be.



Psychologie de la délinquance

par Michel Born

Comprendre ! L'envie de savoir pourquoi certains d'entre nous sont amenés à commettre un ou plusieurs actes de délinquance s'impose parfois comme une urgence ou devient une question latente dans nos pratiques professionnelles. Vers où se tourner alors ? Un ouvrage de Michel Born propose d'utiles clés de compréhension et guide le lecteur dans sa soif de savoir.

Bien que cet ouvrage intitulé «*Psychologie de la délinquance*» soit d'abord destiné à être lu par des étudiants, il permet à toute personne intéressée par le domaine de la délinquance d'approfondir sa connaissance de la problématique. Car ce qui fait l'intérêt de l'ouvrage, c'est d'abord son ouverture : l'approche ne se cantonne pas dans un champ disciplinaire, elle croise des chemins tels que ceux de la psychologie, de la sociologie, de la criminologie, dans un parcours dynamique et didactique au cours duquel le lecteur qui voudra aller plus loin trouvera les indications nécessaires pour prolonger sa réflexion.

De nombreux aspects de la délinquance sont abordés pour tenter d'en permettre une certaine compréhension : non seulement l'auteur s'attache à expliquer par une approche développementale comment la personnalité d'un individu évolue d'une façon telle qu'il peut être amené à commettre des actes de délinquance mais il expose également les facteurs sociaux, familiaux et biologiques qui peuvent aussi en rendre compte. L'importance du processus de socialisation et le rôle joué par les pairs sont également analysés. Ce sont les processus du passage à l'acte qui clôturent l'ouvrage. Chacun de ces aspects de la délinquance sont situés théoriquement, sont discutés et éclairés par des analyses statistiques, des dessins, des récits, des coupures de presse.

L'ouvrage de Michel Born, psychologue clinicien et professeur de psychologie à l'Université de Liège, répondra aux questions que se pose toute personne en contact avec des délinquants, particulièrement en leur ouvrant des perspectives d'analyse dans les différentes disciplines qui s'intéressent à cette problématique.

Alexia Jonckheere

Michel Born, *Psychologie de la délinquance*, De Boeck, Bruxelles, 2003, 284p.